AGENT D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien réalise des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité. Il est chargé de l'entretien courant des matériels et machines utilisés, mais également des procédés de décontamination et de désinfection des locaux et du matériel selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Il contrôle également l'approvisionnement en matériel et produits, et doit assurer la sécurité des usagers de la collectivité (balisage des zones glissantes…).

➜ **Filière** : Technique

➜ **Cadres d'emplois** : Adjoints techniques territoriaux et Adjoints techniques des établissements d'enseignement (collèges et lycées)

➜ **Catégorie** : C

➜ MISSIONS

- Maintenir la propreté des locaux administratifs, techniques ou spécialisés (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires et des cuisines),
- Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants,
- Aérer et désodoriser les espaces pollués,
- Approvisionner les distributeurs de savon, d'essuie-main,
- Assurer la sécurité des utilisateurs (balisage des zones glissantes, manipulation de produits dangereux...),
- Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits,
- Nettoyer et ranger le matériel à la fin des opérations,
- Repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.

➜ QUALITÉS REQUISES

Etre autonome, organisé et rigoureux sont des qualités indispensables à l'exercice du métier d'agent d'entretien. Il travaille souvent seul et est ainsi garant de la bonne réalisation des opérations.

➜ COMPÉTENCES / SAVOIRS

- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des appareils et équipements,
- Maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection,
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (manipulation de produits dangereux, utilisation de machines...),
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter.

➜ Parole de professionnel

Quelles sont les missions d'un agent d'entretien?

Un agent d'entretien assure le nettoyage des locaux et des équipements et exerce ses fonctions sur plusieurs sites, ce qui nécessite de nombreux déplacements. Son quotidien est souvent rythmé par le planning des différents services de la collectivité. En effet, l'entretien des bureaux et des parties communes, par exemple, sera programmé tôt le matin alors que le nettoyage des salles où se déroulent les activités périscolaires se fera en fin de journée. Une des caractéristiques du poste est ainsi la disponibilité sur une amplitude horaire pouvant aller de 6h00 à 19h00. L'agent d'entretien peut parfois être sollicité ponctuellement pour assurer la mise en place d'un buffet, le service et le rangement lors de manifestations liées à la vie de la commune telle que la cérémonie des vœux du Maire. C'est d'ailleurs ce type de missions qui vient enrichir le poste et qui change du quotidien.

Quelles sont les qualités requises?

Pour exercer ce métier, il faut être autonome car l'agent d'entretien travaille souvent seul. Il doit également être organisé et dynamique pour assurer ses différentes opérations de nettoyage. L'agent d'entretien suit des formations de geste et posture pour rendre moins difficile son travail au quotidien. C'est un métier qui reste physiquement pénible en raison notamment de certains mouvements répétitifs, même si, aujourd'hui, les conditions d'exercice évoluent grâce aux nouveaux outils disponibles pour préserver la santé des agents.

Mesdames JOURDAN et PAYEL, agents d'entretien à la mairie de Bihorel

Le Maire de Bihorel est Monsieur Pascal HOUBRON

FICHE MÉTIERS

Perspectives

24,7% des agents d'entretien partiront à la retraite d'ici 2020

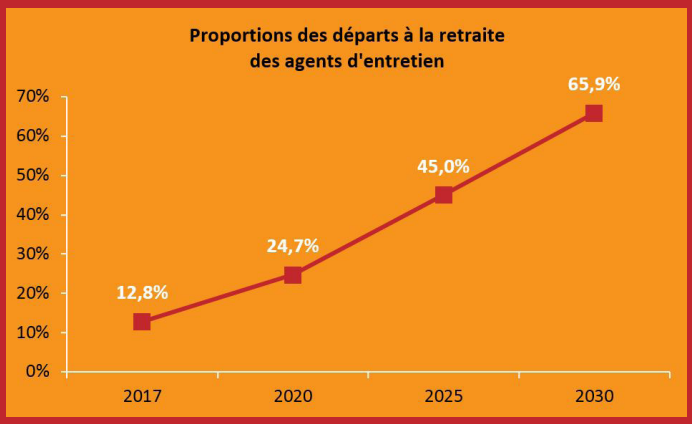

Les missions des agents d'entretien ont considérablement évolué ces vingt dernières années, les besoins des collectivités ont augmenté de 25%. L'acte II de la décentralisation et le transfert des personnels techniques de l'éducation nationale vers les collectivités locales ont largement participé à cette évolution.

L'automatisation et l'informatisation des machines de nettoyage ainsi que l'utilisation de nouveaux produits ont également contribué à l'évolution des missions exercées par un agent d'entretien.

➜ CONDITIONS D'ACCÈS

- Concours externe avec conditions de diplôme (diplôme professionnel de niveau V dans la spécialité choisie), concours interne ou concours troisième voie sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- Mise en stage sur le grade d'adjoint technique (grade d'accès sans concours),
- Contrats possibles (CDD de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, ensuite CDI).

➜ CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Les horaires sont souvent décalés et de nombreux déplacements sur différents sites sont nécessaires. Le métier d'agent d'entretien est exposé à une certaine pénibilité : station debout prolongée, port de charges, dangerosité des matériels et produits utilisés.

Quelques chiffres...

➜ Une majorité de femmes

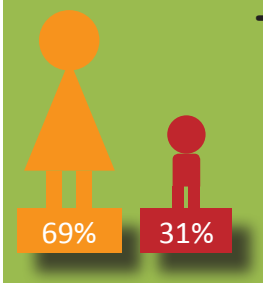

Avec 69% de femmes, le métier d'agent d'entretien est majoritairement féminin.

➜ Des agents titulaires

75% des agents d'entretien sont titulaires. Ils appartiennent à la catégorie C, et plus précisément dans le cadre d'emplois des adjoints techniques (97%).

➜ Un temps de travail non complet

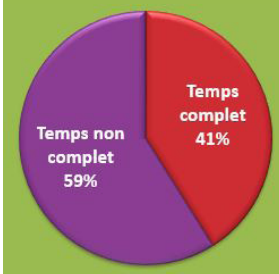

Parmi les agents à temps non complet, 29% travaillent moins de 10 heures par semaine.

➜ Une majorité de 40 ans et plus

La moyenne d'âge s'élève à 47 ans et 1 mois.

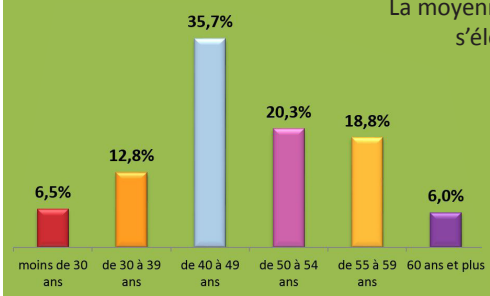

➜ La commune principal employeur

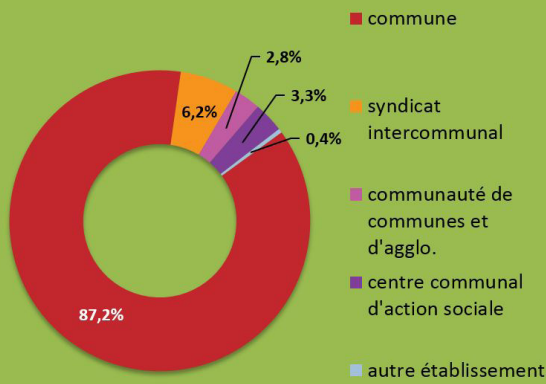

Source : Bilan Social 2013 sur la base d'un échantillon portant sur 1 379 agents.

Votre contact : Séverine LEFEBVRE - severine.lefebvre@cdg76.fr - 02.35.59.30.18